

N°20250123

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT L'USAGE DES TOILETTES MUNICIPALES
DE VARIZE**

Département d'Eure-et-Loir
Commune de Varize

Extrait du registre des arrêtés du maire

Objet : fermeture des toilettes municipales de Varize en période de nuit.
4 Place de l'Eglise. Du 23 janvier 2025 au 23 janvier 2026.

Nous, Maire de la commune de Varize,

Vu le Code Général des collectivités territoriales dans son article L2212-2
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la fermeture des toilettes la nuit au regard de l'usage de l'éclairage

ARRETONS

Article 1 :

Les toilettes municipales à accès extérieur installées place de l'Eglise à Varize, locaux recevant du public, seront fermées au public la nuit à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 :

La réouverture des toilettes municipales de Varize la nuit au public ne pourra intervenir qu'après une autorisation délivrée par arrêté municipal. Les toilettes municipales seront en revanche bien ouvertes au public en journée.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Article 4 :

Le Maire et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les zones d'affichage de la mairie. Ampliation sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Varize, le 23 janvier 2025

Le Maire
Philippe GAUCHERON

Notifié le 23 janvier 2025

